



FICHE SUR LES FONDEMENTS DU CENTRE DE COMMERCE EXTERIEUR ET DES RELATIONS EXTERIEURES (CCERE)

I- CONTEXTE

Le Cameroun a toujours été reconnu à travers le globe comme une destination dotée d'une richesse naturelle et culturelle, et dont les potentialités restent en pleine transformation et de façon progressive malgré quelques difficultés d'ordre conjoncturelles. Reconnu de par le monde comme l'une des meilleures économies d'Afrique centrale, le Cameroun présente des atouts voire des avantages comparatifs qui le classent au rang des économies en développement du continent.

La plus diversifiée d'Afrique centrale, l'économie du Cameroun l'est non seulement grâce à de nombreuses implantations étrangères mais aussi à de nombreux groupements nationaux. On y retrouve des activités très variées notamment dans les secteurs agricole et forestier, les hydrocarbures, les industries brassicole, de sucrerie, huilerie, savonnerie, minoterie, aluminium, ciment, métallurgie etc.

Au-delà de la diversité de ses sources productives comme l'agriculture et l'industrie, le pays bénéficie également d'un potentiel touristique qu'on estime aujourd'hui à plus de 800 sites, avec 2 inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco.

Malgré quelques signes de ralentissement observés entre 2016 et 2017 liés à un certain nombre de facteurs internes (lutte contre BokoHaram et la crise dans les Régions anglophones) et de contraintes exogènes (*la faible remontée des cours de pétrole et de gaz, entraînant une contraction des activités extractives et par ailleurs, la récession économique au Nigeria ainsi que la crise qui s'accroît dans la CEMAC*), les perspectives économiques de notre pays s'annoncent plutôt optimistes et positives pour la période 2018-2019 (*avec des taux respectifs de 4,1% et 4,8%, causés par une augmentation des exportations vers l'Union européenne suite à l'Accord de Partenariat Economique (APE) et par l'offre accrue en énergie résultant de la mise en production de nouveaux barrages hydroélectriques*).

La réalisation et la finalisation des Grands Projets initiés par le **Chef de l'Etat S.E. Paul BIYA**, dans les domaines aussi variés des infrastructures portuaires, routières, ferroviaires, de l'énergie, du numérique, des mines... et les importantes réformes institutionnelles, administratives et normatives engagées afin d'accroître les Investissements Directs Etrangers, d'améliorer la situation économique et le niveau de vie des populations contribuent fortement au développement de notre Chère Patrie.

Douala

Toutefois, malgré tous ces efforts et la forte résilience de notre économie, la croissance économique et le niveau de vie des camerounais n'ont pas toujours atteint le seuil souhaité par le **Chef de l'Etat**, accompagné dans cette Action par son épouse, **Mme Chantale Biya, Première Dame du Cameroun** et **Ambassadrice de Bonne Volonté**, tel que présenté dans le DSCE et la vision 2035.

Conscient d'un tel défis et soucieux du développement du Cameroun, il a été créé à Douala, le 14 janvier 2009, un organisme privé « **Centre de Commerce Extérieur et des Relations Extérieures (CCERE)** » dont l'objectif est d'accompagner le **Chef de l'Etat** et la **Première Dame** ainsi que toutes les Institutions publiques et privées concernées dans l'accomplissement de cette Vision afin d'atteindre le Niveau de développement souhaité par la **Très Haute Hiérarchie**.

I- CREATION DU CCERE

Créée le 14 janvier 2009 à la suite d'un acte notarié, le « **Centre de Commerce Extérieur et des Relations Extérieures** » est une Société Unipersonnelle A Responsabilité Limitée dont le Siège Social est situé à Douala, au Numéro de Registre de Commerce n° RC/DLA/2009/B/88 et dotée d'un capital social d'un montant de 1.000.000 Frs CFA.

Le CCERE a pour Directeur Général, Monsieur IBRAHIM ZAKARI, né le 03 mai 1970 à Douala, originaire de l'Adamaoua et domicilié à Douala.

II- OBJECTIF ET MISSION DU CCERE

Le CCERE a pour objet tant aux niveaux national qu'international : l'encadrement consulaire, le commerce général, les services, les formations professionnelles et généralement, toutes les opérations commerciales, financières, industrielles, techniques, mobilières ou immobilières.

Le CCERE est une agence d'encadrement consulaire, une plateforme d'accompagnement des investisseurs, dont l'objectif est de promouvoir et de faciliter l'intégration des investisseurs étrangers au Cameroun, ainsi que l'implantation des investisseurs camerounais à l'étranger.

Les missions du CCERE sont : promouvoir l'image et la destination Cameroun ; instiguer, catalyser, stimuler la coopération avec les pays où le Cameroun n'a pas de représentation diplomatique ou dont la coopération est inexistante ; encourager, créer et renforcer le partenariat Local entre et/ou avec Institutions, Organes et investisseurs Nationaux ; encourager ; créer et renforcer le partenariat International entre et/ou avec les Institutions, Organes et Investisseurs Etrangers ; défendre les intérêts du Cameroun, des investisseurs locaux et étrangers ; mettre sur pied un système d'alerte pour le Gouvernement sur les opportunités et risques d'investissements tant au niveau national qu'international ; sensibiliser et informer le Gouvernement en temps réel sur les investisseurs, et opérateurs économiques indécis, vicieux ; susciter et stimuler les échanges économiques et culturels entre investisseurs camerounais, des pays d'Afrique et ceux des pays avec qui la coopération est ou quasi inexistante ; renforcer les capacités des entrepreneurs camerounais, africains et des pays étrangers avec lesquels le Cameroun n'entretient pas encore une coopération ; œuvrer pour une meilleure exploitation des

opportunités économiques et culturelles du Cameroun et de l'Afrique ; contribuer à la promotion du commerce international, des services et de l'investissement ; promouvoir et diffuser des instruments et termes de facilitation du commerce international ; mener une action efficace et un suivi dans les domaines économique, culturel et juridique, afin de contribuer à la croissance harmonieuse et à la liberté des relations économiques internationales ; favoriser le rapprochement effectif et la coopération entre les hommes d'affaires des pays suscités et les organisations qui les unissent...

Pour ce qui est de la coopération, le champ de compétence du CCERE se limite à la coopération technique (économique, commerciale, sociale, culturelle, technologique...) : il s'agit d'une coopération aux niveaux privé et public.

III- SERVICES OFFERTS

1- Encadrement Consulaire et Protocolaire

- Encadrement Consulaire : l'objectif est d'accompagner les investisseurs étrangers dans les formalités d'entrée et de séjour au Cameroun et d'accompagner les investisseurs camerounais dans les formalités de sortie du territoire national
- Encadrement Protocolaire : l'objectif est d'encadrer le séjour des investisseurs au Cameroun en veillant à leur apporter toute l'assistance dont ils peuvent avoir besoin dans la réalisation de leurs missions.

2- Veille Economique et Stratégique

Le CCERE propose d'informer, d'analyser, de prévoir, d'élaborer des stratégies,... afin d'accompagner ses clients dans leur installation pérenne sur un marché. Il propose de fournir des éléments d'aide à la décision qui permettront aux entreprises de maîtriser l'information stratégique par le biais d'une veille permanente sur leurs secteurs d'activité.

3- Pratiques Diplomatiques

Le Centre de Commerce Extérieur et des Relations Extérieures assure également une mission de diplomatie économique puisqu'il doit veiller à la coordination entre les intérêts des investisseurs étrangers au Cameroun et ceux des chambres consulaires institutionnelles qui représentent les acteurs privés locaux de différents secteurs économiques. Les pratiques diplomatiques du Centre consistent donc à promouvoir la destination Cameroun auprès des investisseurs étrangers et à favoriser leur implantation tout en préservant les intérêts des entreprises locales.

4- Négociation Internationale

Dans le cadre d'une négociation internationale, le rôle du consultant consiste à approcher les acteurs décisionnaires et les convaincre d'investir dans une zone géographique, développer un partenariat ou une activité commerciale, selon les objectifs que le client veut atteindre. Il doit, pour ce faire, rapprocher les visions des deux parties. Le service de négociation internationale consiste à donner l'occasion aux deux parties d'échanger leurs positions et à promouvoir le potentiel des clients auprès des acteurs clés.

IV- STRATEGIE

La stratégie utilisée par le Centre pour atteindre son objectif voir pour réaliser ses missions par la vulgarisation : création d'un site web, participation dans les réseaux sociaux (Facebook-LinkedIn), passage dans les médias (télé, radio, presse) ; l'initiation des lettres officielles adressées aux Autorités, Institutions, Agences, Organes et Organisations ; l'organisation des audiences ; l'organisation des formations-ateliers-fora-séminaires-foires-expo ; la participation aux conférences/ sommets et autres réunions à l'international ; l'inscription dans les répertoires des organisations et autres organismes internationaux tels : l'Association Mondiale des Agences de Promotion des Investissements (**AMAPI**), l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (**AMGI**), le Centre de Commerce International (**CCI**), la Société Financière Internationale (**SFI**), **CNUCED**, l'Association Internationale des Investisseurs dans l'Economie Sociale (**AIIES**), le Réseau International des Agences Francophones de Promotion des Investissements (**RIAFPI**), l'Association de Développement International (**ADI**), l'Association de Promotion des Investissements Agricoles (**APIA**), **l'ONUDI**, **l'OMC...**

V- Sources légales du Fondement du CCERE et Non concurrence

Le CCERE puise son fondement de la Constitution du Cameroun de 1998, modifiée en avril 2008, des conventions internationales, lois et autres réglementations internes. Excepté la Constitution de 1998 en son Préambule, nous pouvons citer **l'Accord de Marrakech du 15 avril 1994 instituant l'OMC, la Convention créant l'Agence Multilatérale des Garanties des Investissements, signée le 11 octobre 1985 à Séoul, les Statuts de la Société Financière Internationale adoptés en 1956 à Washington et modifiés le 27 juin 2012 à Washington, le Traité sur l'Harmonisation du Droit des Affaires Afrique signé le 17 octobre 1993 à Port Louis, et révisé à Québec le 17 octobre 2008, la Charte des investissements du Cameroun...**

Enumérant uniquement les principaux interlocuteurs en matière d'investissements au Cameroun, la Charte des investissements par interprétation juridique, laisse alors la possibilité d'avoir d'autres interlocuteurs du moins à titre secondaire.

Partant de ces fondements juridiques, le CCERE agit en qualité d'interlocuteur secondaire et n'a pas pour objectif de faire Concurrence aux interlocuteurs principaux ni ne saurait leur faire concurrence.

S'appuyant sur l'article 4 du **Décret n° 2005/310 du 01 septembre 2005 portant organisation et fonctionnement de l'API (Agence de Promotion des Investissements)** qui dispose que « l'Agence a pour mission, en liaison avec les Administrations et organismes publics et privés concernés, de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans le domaine de la promotion des investissements au Cameroun. », le CCERE cherche plutôt à travailler en synergie, de concert, en partenariat avec les Agences publiques sœurs (principales interlocutrices), les administrations et organisations socio professionnelle concernées, afin de mieux vendre la destination Cameroun, aider **le Chef de l'Etat** à la réalisation de la vision 2035, à booster davantage l'économie et à améliorer le niveau de vie des populations.

VI- CE QUE LE CCERE APPORTE DE NOUVEAU DANS SON ACTION

La spécialité du CCERE est qu'il n'attend pas sur place, il va chercher, provoquer la coopération privée afin d'attirer le plus d'Investissements Directs Etrangers au Cameroun.

Le CCERE cible en particulier les pays avec lesquels le Cameroun n'a pas de coopération voire dont la coopération est quasi inexistante et qui possèdent un certain savoir-faire et un avantage comparatif en matière économique et de développement en général : ce qui explique la création du Conseil d'Affaires-Afrique/Communautés des Etats Latino-Américaines et Caraïbes, de la Société « Cameroon-Botswana Business Council (CBBC) », du Conseil d'Affaires Cameroun-Mauritanie et du Conseil d'Affaires Cameroun-Cote d'Ivoire...

VII- CONCLUSION

La mondialisation de plus en plus impose aux Etats « *l'interdépendance* » de par la masse de flux liés aux opportunités, aux avantages comparatifs, au savoir-faire et aux capitaux qu'elle draine à travers le monde ; les seules institutions Etatiques, administrations et agences publiques ne suffisent plus aujourd'hui pour aider l'Etat à contrôler, canaliser et capitaliser ces flux : le CCERE apparaît alors comme un second bras séculier pour l'Etat en Général et pour **le Chef de l'Etat** et **la Première Dame** en particulier pour l'atteinte des objectifs fixés en matière de développement.

Au regard de ce qui précède, le Centre de Commerce Extérieur et des Relations Extérieures (CCERE) se présente enfin comme un partenaire important sur lequel les pouvoirs publics pourraient s'appuyer, en raison de sa contribution à l'implantation et à l'épanouissement des investisseurs étrangers au Cameroun, ainsi qu'à l'internationalisation des investisseurs camerounais.

De manière concrète, l'action du CCERE consiste également à informer et à accompagner les investisseurs nationaux et étrangers, mettre à niveau les entreprises locales, conseiller et aider à la décision stratégique dans un contexte global de plus en plus concurrentiel.

Douala le, 13 Juin 2018

Président Directeur Général

(é) IBRAHIM ZAKARI
Officier de l'Ordre du Mérite Camerounais